

Conseils pratiques

Balisateur officiel de la Fédération française de Randonnée pédestre



Type de sentier



Continuité du sentier



Tourner à gauche



Tourner à droite



Mauvaise direction

Prévoyez de bonnes chaussures de marche, de quoi manger, de quoi boire et de quoi vous protéger du froid, de la pluie et du soleil.

Ces chemins traversent des espaces naturels d'une grande richesse, mais fragiles, ainsi que des cultures, des élevages, des exploitations forestières et parfois des propriétés privées qui n'aspirent qu'à la tranquillité et au respect.

Aussi, à vous d'être des invités discrets :

- en ramassant les restes de votre pique-nique et autres déchets ;
- en tenant votre chien en laisse ;
- en ne faisant pas de feu ;
- en restant sur le sentier balisé.

La chasse est une activité très pratiquée de septembre à février en forêt et en plaine. Pendant cette période, il est plus prudent de respecter les consignes de sécurité (prévoir des tenues voyantes...) et de rester sur les sentiers balisés connus des chasseurs.

D'autres balades sont aménagées par la Communauté de communes Amognes-Cœur-du-Nivernais. Vous pouvez télécharger les fiches de randonnée et les tracés GPX sur notre site internet www.cc-amognescœurduunivers.fr ou sur le site internet de l'Office de tourisme Cœur-de-Nièvre www.tourismecœurdenievre.com.

Numéros utiles

Secours : appelez le 18 ou le 112

Si vous rencontrez des anomalies sur votre passage (erreur ou absence de balisage, décharges sauvages, dégradations, impraticabilité...), contactez-nous au 03 86 58 46 22

SAINT-MAURICE

AU COEUR DU NIVERNAIS

RANDO

21 - Circuit de la baronne Émilie Darnay

PARCOURS TRES FACILE



Lavoir



Place de l'église



Eglise



Ruisseau de Saint-Sauve

n°21 - Circuit de la baronne Émilie Darnay

-  **Départ : place de l'église**
-  **Place de l'église**
-  **5,4 km - 1h10 - 74 m de dénivelé cumulé positif**
-  **Balisage jaune dans les deux sens**
-  **Sens de la randonnée décrit dans ce topoguide**

- 1** Au départ de la randonnée, descendez la rue des Arbres jusqu'au cimetière.
- 2** Au cimetière, suivez le virage à gauche puis continuez sur la route de Lucy sur 200 mètres.
- 3** Après les habitations, prenez à droite sur le chemin enherbé. Après 200 mètres vous atteignez le lavoir, poursuivre tout droit.
- 4** Au croisement prenez à gauche jusqu'à la route départementale RD 958.
- 5** Traversez-la avec prudence en continuant en face.
- 6** Après 1 km, à l'embranchement, prenez à droite pour entrer dans le hameau de Bussy. Poursuivez sur près d'1 km jusqu'à retrouver la RD 958.
- 7** Traversez de nouveau avec vigilance, et continuez en face sur le chemin pendant 1 km.
- 8** Pour terminer, tournez à droite sur une petite route goudronnée, 900 m plus loin vous rejoindrez votre point de départ.

